

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 61 (1964)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

*Le samedi 14 mars 1964 à 10 heures précises
à la salle du Cercle démocratique, Café Vaudois, Lausanne, place de la Riponne.
Entrée : rue Valentin 2 (de la gare centrale : trolleybus Nos 1, 2 et 6).*

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Comptes 1963.
 - b) Rapport de la Commission de vérification.
 - c) Budget 1964.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1965. Le C.C. propose de la maintenir à Fr. 8.50.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1964 : District du Lac, Entremont, Erguel-Prévôté, Franches-Montagnes.
6. Aide à l'apiculture.
7. Reprise de la Centrale des miels par la SAR.
8. Adoption des rapports publiés dans le journal.
9. Nominations statutaires de trois membres sortants et rééligibles : MM. H. Broquet, G. Matthey, A. Merminod.
10. Propositions individuelles et divers.

A 13 heures, repas au même local. Prix Fr. 9.—, sans vin, service compris.
MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à M. M. Mouche.

Pour le comité :

Le secrétaire :
V. BOHNET

Le président :
R. BOVEY

Société romande d'apiculture
Pertes et profits au 31 décembre 1963

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	2660.85	
Comité	4277.—	
Gérance et loyers	1850.—	
Fournitures de bureau	360.50	
Impôts divers	265.55	
A.V.S. - Allocations familiales	162.90	
Affranchissements - ports divers	78.60	
Téléphones	6.40	
Taxes chèques postaux	75.25	
Stations observations et pesées	390.30	
Contrôle - propagande du miel	559.70	
Assurance responsabilité civile	1989.90	
Concours des ruchers	1158.25	
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	643.55	
Journal suisse d'apiculture	24519.60	
Cotisations à charge : U.S.P., F.R.S.A., F.S.S.A., A.R.A.E., Off. prop.	1720.—	
Frais garde et gérance titres	61.80	
Subsides cours divers	—.—	
Dépenses diverses	836.40	
Frais Exposition 64	257.55	
Aide à l'apiculture	1496.90	
 Recettes		
Cotisations : 4903 membres à Fr. 8.50		41674.50
Annonces du Journal		5913.15
Abonnements et divers		1344.26
Intérêts des fonds propres		1093.15
Subside F.R.S.A.		1000.05
Versement assurance-vol		600.70
Ventes diverses		38.—
Recettes diverses		147.80
Recettes contrôle du miel		297.60
<i>Bénéfice exploitation 1963</i>	8738.21	
Totaux	52109.21	52109.21

Répartition P.P. 63

Attribution à « Aide à apiculture » . . .	Fr. 3200.—
Attribution à « Exposition 1964 » . . .	Fr. 2500.—
Attribution à « Fonds propagande » . . .	Fr. 1617.—
Provision « Travaux d'études » . . .	Fr. 500.—
Amortissement matériel-diplômes . . .	Fr. 300.—
Amortissement « Etiquettes » . . .	Fr. 483.20
Report à Capital solde . . .	Fr. 138.01

Total Fr. 8738.21

Société romande d'apiculture Bilan au 31 décembre 1963

Disponible	Actif	Passif
Caisse	216.99	
Chèques postaux II. 1480	3233.93	
Banque Cantonale Vaudoise	1988.10	
Crédit Foncier Vaudois	19003.55	
Réalisable. Titres		
Obl. 3 1/4 0/0 Conf. avril 46 . . .	10000.—	
Obli. 3 1/2 0/0, Ville Lausanne 49 . . .	5000.—	
Obl. 3 1/4 0/0, C.F.V. Sie 9.	6500.—	
Obl. 3 1/2 0/0, C.F.V.	2000.—	
Obl. 3 3/4 0/0 B.P.B.	10000.—	
Obl. 3 1/2 0/0 B.C.V. 67	25000.—	
Cert. dép. B.C.V. 3 1/2 0/0 65 . . .	5000.—	
Part U.S.P.	300.—	
100 parts Centr. rom. miels . . .	5000.—	
2 parts Comptoir suisse	p.m. 68800.—	
Annonces à encaisser	2534.50	
Actif transitoire	1000.—	
Immobilisé		
Bibliothèque	1.—	
Matériel - diplômes	500.—	
Etiquettes - panonceaux	1.—	502.—
Fonds assurance vol		35000.—
Passifs transitoires		
Cotisations 1964 encaissées . . .	3451.50	
Abonnements 1964 encaissés . . .	145.22	
Factures imprimerie	281.75	3878.47
à reporter :	97279.07	38878.47

Fonds divers		Actif	Passif
	reports :	97279.07	38878.47
Bertrand, fonds réserve	8812.40		
Entraide	3067.30		
Dommages	12451.—		
Aide à apiculture	7200.—		
Exposition 1964	4500.—		
Propagande	4000.—		
Provision pour études	500.—		
Provision pour fournitures	250.—		40780.70
Fonds propres			
Solde au 31.12.1962	17481.89		
Report solde P.P.63	138.01		17619.90
Totaux		97279.07	97279.07

Romanel et Payerne, le 10 janvier 1964.
 Le président : *R. Bovey.* Le caissier : *A. Merminod.*

Société romande d'apiculture Etat des fonds

Bertrand : Fonds de réserve			
Solde au 31.12.62	8555.75		
Intérêts 1963	256.65		
Solde au 31.12.1963			8812.40
	8812.40		8812.40
Entraide			
Solde au 31.12.1962	2968.25		
Don	10.—		
Intérêts 1963	89.05		
Solde au 31.12.1963			3067.30
	3067.30		3067.30
Dommages			
Solde au 31.12.1962	12088.35		
Intérêts 1963	362.65		
Solde au 31.12.1963			12451.—
	12451.—		12451.—

Assurances, vol et déprédations

Solde au 31.12.1962	35000.—	
Surprimes 1963	441.60	
Intérêts 3 % s/35000.—	1050.—	
Indemnités versées		415.—
Timbre fédéral		26.50
Honoraires et débours		349.40
Part Mandataria		100.—
Virement surplus de Fr. 35000.—		600.70
Montant du Fonds au 31.12.1963		35000.—
	36491.60	36491.60

Romanel et Payerne, le 10 janvier 1964.

Le président : *R. Bovey.*

Le caissier : *A. Merminod.*

Budget de l'exercice 1964

Dépenses	Comptes 1963	Budget 1964
Assemblée des Délégués	2660.85	2800.—
Comité	4277.—	4000.—
Gérance et loyers	1850.—	1850.—
Fournitures bureau - imprimés	360.50	450.—
Impôts divers	265.55	350.—
A.V.S. et Allocations fam.	162.90	180.—
Affranchissements, ports divers	78.60	
Téléphone	6.40	200.—
Taxes cpte chèques	75.25	
Stations d'observation et pesées	390.30	500.—
Contrôle, propagande du miel	559.70	1000.—
Assurance R.C.	1989.90	2000.—
Concours des ruchers	1158.25	—.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyers	643.55	1000.—
Journal suisse d'apiculture	24519.60	26500.—
Cotis. à charge U.S.P.	150.—	
F.R.S.A.	1200.—	
F.S.S.A.	150.—	
A.R.A.E.	20.—	
Off. prop.	200.—	1720.—
Frais de garde et gérance titres	61.80	70.—
Subsides cours divers	—.—	1000.—
Dépenses diverses	836.40	600.—
Exposition 1964	257.55	1000.—
Aide à apiculture	1496.90	2000.—
Fête de la Romande	—.—	500.—
Bénéfice 1963	8738.21	—.—
	52109.21	47800.—

Recettes	<i>Comptes 1963</i>	<i>Budget 1964</i>
Cotisations perçues	41674.50	40000.—
Annonces du Journal	5913.15	5500.—
Abonnements et divers	1344.26	1000.—
Intérêts des Fonds propres	1093.15	850.—
Subside F.R.S.A.	1000.05	—.—
Versement assurance « Vol »	600.70	—.—
Ventes diverses	38.—	100.—
Recettes diverses	147.80	100.—
Recettes contrôle du miel	297.60	250.—
	52109.21	47800.—
Recettes budgétaires	Fr. 47800.—	
Dépenses budgétaires	Fr. 47800.—	
<i>Bénéfice budgétaire 1964</i>	<i>Fr. —.—</i>	

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 1963

Messieurs les délégués,

En vertu du mandat conféré par l'assemblée des délégués du 9 mars 1963 ainsi que des dispositions statutaires en la matière, la Commission désignée s'est réunie le 18 février 1964 pour procéder à la vérification des comptes et de la gestion de notre société pour l'exercice 1963.

Le Comité central était représenté par M. R. Bovey, président, et M. A. Merminod, caissier.

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par la Société fiduciaire Mandataria, la Commission a procédé à l'examen des comptes.

L'inventaire des biens de la S.A.R. a également été examiné et la Commission se plaît à reconnaître la parfaite tenue des comptes de notre société lesquels bouclent par un bénéfice après de judicieux versements à divers Fonds et notre Commission félicite vivement le comité S.A.R. pour cette bonne gestion.

Notre attention a été attirée par quelques innovations.

Après l'hiver rigoureux 1962-1963, la société a dépensé 1496,90 francs pour l'Aide aux apiculteurs. Espérons que cette aide soit permanente.

En attendant la réorganisation des concours des ruchers, nous proposons de verser le subside libéré pour des cours apicoles.

En conclusion de ce rapport, la Commission de gestion propose à MM. les délégués :

1. D'accepter les comptes de l'exercice 1963 tels que présentés ;
2. D'en donner décharge aux organes responsables, avec remerciements au caissier pour la parfaite tenue de ses comptes ;
3. De donner décharge à la Commission de son mandat.

Lausanne, le 18 février 1964.

Pour les sections de la Côte neuchâteloise : Jean Kettiger ; Côte vaudoise : Armin Romang ; Entremont : Marcel Gabioud.

L'EXPOSITION NATIONALE

Dans quelques semaines déjà, la grande manifestation nationale organisée en pays vaudois attirera les foules. De nos villes et de nos villages, de la montagne comme de la plaine, de Bâle à Chiasso et de Genève à Romanshorn, du 30 avril au 25 octobre 1964, dans un magnifique élan de solidarité, les Suisses se donneront rendez-vous à Lausanne, parée comme une reine et organisée pour une somptueuse réception.

L'étranger lui aussi sera de la fête ; il sait parfaitement que, depuis plusieurs années, l'on travaille sérieusement dans le pays à la mise sur pied de cette vaste manifestation qui doit donner à la Suisse de nouvelles raisons de croire et de créer.

Gigantesque entreprise que celle d'établir sur une surface totale de l'exposition de 550 000 m², 150 000 m² de constructions. Les comblements du lac représentent une surface de 220 000 m², dont 140 000 m² sont occupés par l'exposition. Il y aura donc beaucoup de place à disposition pour permettre au visiteur de voir ce que de nombreux et coûteux voyages dans le pays ne lui permettraient même pas de découvrir puisque rien ne manquera et que toute l'activité et la vie même de notre pays seront représentées.

Et dans toute cette grandiose diversité de secteurs, qu'elle est la place réservée à l'apiculture suisse ?

Chargée par la Fédération suisse d'apiculture de l'étude d'une participation éventuelle en qualité d'exposant, la Société romande d'apiculture a dû résoudre le problème posé avec tout le sérieux désirable. La question financière jouait tout naturellement un rôle important dans la décision à prendre ; la prudence était de rigueur avec les moyens financiers très réduits mis à disposition, soit au total Fr. 10 000.— (Fr. 5000.— par nos collègues de Suisse alémanique, Fr. 500. — par nos collègues tessinois et Fr. 4500.— par notre propre caisse.)

Valait-il encore la peine de consentir à ces dépenses pour présenter à Lausanne une apiculture qui, à l'encontre de la toute grande majorité des activités suisses bénéficiant d'une ère de prospérité sans précédent, donne actuellement des signes de lassitude, de décadence ? C'est par l'affirmative que la réponse a été donnée ; courageusement, la commission désignée avec l'appui du comité de la S.A.R. s'est mise au travail.

Indépendamment des nombreuses difficultés auxquelles elle doit faire face, l'apiculture suisse, par sa présence à l'Exposition, justifie sa raison d'être et sa foi en l'avenir. Petite étoile parmi les feux rutilants des plus grandes étagées sur les rives du Léman, elle doit continuer de projeter sa lumière si faible soit-elle. La modeste place qui lui était réservée dans la section «Terre et Forêt» devait être occupée. Au sein de la section de l'arboriculture, la présence de l'apiculture complète avantageusement cette section. Il faut bien redire à nouveau que dans la rentabilité moyenne annuelle de l'arboriculture estimée à 200 millions de francs, l'abeille y occupe la place d'honneur, la fécondation des fleurs par ses soins étant de l'ordre de 75 % environ.

La composition du stand réservé à notre apiculture a déjà été décrite dans le précédent numéro de notre journal, aussi laisserons-nous aux visiteurs le plaisir de découvrir et d'apprécier toute la vie qui se dégage de ce pavillon.

Toute cette organisation a nécessité de nombreuses séances ; la cheville ouvrière de l'œuvre a été sans nul doute le président de la Romande, M. Robert Bovey. Domicilié aux portes même de Lausanne, notre président a été astreint à de nombreuses prises de contact et de séances avec les organes dirigeants de l'Exposition. La commission a effectué le travail qui lui incombait dans la mesure de ses possibilités, mais la plupart des initiatives durent être prises par le président qui a droit à la gratitude des apiculteurs.

Ajoutons encore que le service de l'information par les exposants n'aura pas lieu comme précédemment au moyen d'un volumineux catalogue, lourd et encombrant, pour le visiteur, mais par un système de fiches d'un format pratique et unique pour tous les exposants. Pour des raisons d'économie, une seule page de la fiche d'information éditée par la section de l'arboriculture sera réservée à l'apiculture. D'après ta bourse, gouverne ta bouche. Si regrettable que la décision prise puisse paraître, le dicton garde dans le cas particulier toute sa valeur. L'unique page réservée à l'apiculture sera suggestive par l'apport d'excellents clichés, mais simple et bien aérée, destinée qu'elle est au grand public. L'ouvrage a dû être remis plusieurs fois sur le métier ; les responsables ont fait de leur mieux et espèrent que le but qu'ils se sont assigné sera atteint.

Petite étoile parmi de très grandes, l'apiculture suisse, par la constance de sa faible lumière, sera six mois durant sur les bords du Léman, le symbole de la persévérance dans les difficultés qui l'assaillent. Affaiblie certes, mais pas agonisante, elle retrouvera à Lausanne une nouvelle jeunesse.

G. Matthey



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour mars 1964

Cet hiver semble être décidément sans histoire. Ni chutes de neige importantes, ni froid excessif, ni départ intempestif de la nature. Un ensoleillement un peu parcimonieux, surtout en plaine, mais suffisant tout de même pour avoir permis les sorties indispensables.

D'après les renseignements que nous possédons, les pertes sont jusqu'ici inexistantes ou minimales, l'hivernage est donc à première vue excellent.

Mais attention tout de même, mon cher débutant. C'est toujours en mars que survient la période critique. Bien que généralement l'activité du rucher ait été réduite, les provisions, surtout si elles ont été administrées avec parcimonie, peuvent ici et là tirer à leur fin. Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à pallier ce danger en donnant au plus vite un peu de candi, selon nos instructions de février. N'oubliez pas que ce mode de faire est cependant un pis-aller, à remplacer dès que faire se pourra par de la nourriture liquide. (Normalement au milieu du mois ou même avant, à moins d'un retour de froid toujours fort possible.)

Le danger de mortalité par disette est beaucoup plus accentué dans les régions plus élevées, donc plus ensoleillées.

Deuxième danger, qu'au risque de nous répéter nous nous devons de signaler encore : le pillage. Attention donc toujours aux colonies douteuses. Mieux, beaucoup mieux vaut les supprimer, cela le plus vite possible. Dans l'incertitude, demandez l'avis d'un collègue plus expérimenté plutôt que de faire vous-même des expériences profitables, certes, mais parfois par trop coûteuses.

Troisième point : l'état sanitaire. Donc, attention toujours aux abeilles traînantes, incapables de voler. En cas de doute il faut prélever des échantillons, de préférence par l'inspecteur.